

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-0268/PR/MESR portant création du comité de pilotage sur la Gouvernance Africaine III (RGA III) et nomination de ses membres.

n° 2012-0268/PR/MESR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

3 mai 2012

Numéro JO

n° 9 du 15/05/2012

Date du numéro

15 mai 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2011-0076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est institué auprès du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, un comité de pilotage sur la Gouvernance Africaine III (RGA III).

Article 2

Le comité de pilotage sur la Gouvernance Africaine III est un groupe de travail consultatif et de conseil chargé d'orienter, suivre et superviser le projet de rédaction du rapport sur la Gouvernance Africaine III. A cet égard, le comité de pilotage veillera à

- assister le Centre de Recherches de l'Université de Djibouti (CRUD) dans l'élaboration du projet de rapport notamment sur les plans de travail le déroulement adéquat des étapes du projet et la méthodologie
- suivre, examiner et évaluer le rapport final
- approuver, diffuser et valider les résultats du rapport.

Article 3

Le comité de pilotage est composé comme suit de

-
- Mr Abdourahman Ali Said, Conseiller Technique auprès du SGG
 - Mr Souleiman Miyir Ali, Médiateur de la République
 - Mme Zeinab Ismaïl Assoweh, Directrice de l'Administration Centrale du Ministère des Affaires Étrangère ;Mr Mohamed Ali Afkada, Conseiller Technique du Ministre de la Justice
 - Mr Abdillahi Aidid Farah, Avocat, Ancien membre du Conseil Constitutionnel
 - Mr Ali Mohamed Adou, Président de la CNDH
 - Mme Aïcha Mohamed Robleh, Parlementaire
 - Dr. Omar Osman Rabeh, Président du Comité MAEP
 - Dr. Fahmi Ahmed Mohamed, Conseiller Technique du MESR. En cas d'absence de l'un des membres, le Représentant habilité par les dispositions du présent article peut désigner à sa place un des agents de l'institution ou service concerné.

Article 4

Compte tenu de l'importance de la mission, la préparation du rapport doit requérir toute l'attention et la disponibilité des membres du comité de Pilotage et de toutes personnes ressources impliquées.

Article 5

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera enregistré et publié au Journal Officiel.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH